COMMUNIQUÉ

ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE FÉDÉRAL

**Des objectifs partagés pour le logement mais davantage à faire pour soutenir les entrepreneurs, affirme la FCCQ.**

**Ottawa, le 21 novembre 2023 –** La [Fédération des chambres de commerce du Québec](http://www.fccq.ca) (FCCQ) constate que l’Énoncé économique présenté par la ministre des Finances du Canada, l’honorable Chrystia Freeland, oriente ses actions vers l’accroissement de l’offre de logements.

Pour la FCCQ et son réseau, le gouvernement fédéral devrait toutefois faire preuve de la même flexibilité demandée aujourd’hui aux institutions financières, dans ses propres actions gouvernementales face aux enjeux d’endettement des petites et moyennes entreprises (PME), en particulier concernant le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC.)

« Nous partageons les mesures réitérées aujourd’hui par le gouvernement fédéral afin de s’attaquer à la crise du logement, entre autres l’objectif d’accélérer la mise en œuvre de logements, notamment au Québec. Sans surprise, comme il s’agit d’un énoncé économique, des demandes budgétaires n’ont pas été couvertes. Par contre, nous comptons sur le budget printanier pour répondre à certaines attentes de la communauté d’affaires du Québec, entre autres pour donner un souffle aux entrepreneurs qui doivent traverser le contexte d’incertitude économique », a affirmé Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

**Créer du logement pour répondre à la demande**

La FCCQ rappelle que la problématique concernant l’accès au logis entre autres dans les régions québécoises, va au-delà des liquidités. Cela concerne aussi l’accès aux ressources matérielles et humaines pour réaliser les projets, et une simplification des démarches administratives entre les ordres de gouvernement, en incluant les municipalités.

« En matière de logement, autant pour ceux qui cherchent à construire que ceux qui cherchent à pouvoir en occuper un, le parcours du combattant doit impérativement cesser. Non seulement le promoteur se heurte à une multitude d’autorisations, à des démarches administratives qui amènent des délais supplémentaires, mais aussi à des matériaux plus dispendieux et un manque de main-d’œuvre. En ce sens, les mesures gouvernementales permettant d’accroître l’accès à des travailleurs de la construction sont les bienvenues », a poursuivi M. Milliard.

Dans le dossier des plateformes numériques d’hébergement touristique, la FCCQ appelle le gouvernement fédéral à la prudence dans son discours pour les années à venir, afin d’éviter d’avoir pour objectif de décourager l’utilisation des plateformes numériques présentes aux quatre coins de la planète.

Lorsqu’il y a un cadre réglementaire équitable pour l’ensemble des acteurs touristiques, la FCCQ rappelle que ces plateformes apportent une plus-value en termes d’offre touristique et des retombées régionales. Sans oublier une source de revenus complémentaire non négligeable pour plusieurs propriétaires qui préfèrent louer leur résidence principale ou secondaire plutôt que de la laisser inoccupée.

La FCCQ plaide davantage pour la construction massive et soutenue de logements, ainsi que la conversion de vocation lorsque possible, pour nous permettre à long terme de régler ce problème qui est ressenti largement dans l’ensemble des régions du Québec.

**Des prévisions budgétaires préoccupantes**

Parmi les priorités ciblées par la FCCQ, avoir un véritable plan visant l’atteinte de l’équilibre budgétaire demeure important pour la communauté d’affaires québécoise. Même si des scénarios optimistes et pessimistes sont présentés, le gouvernement prévoit malheureusement un déficit pour le présent exercice financier à 40 G$.

De plus, plutôt qu’un véritable plan de retour à l’équilibre budgétaire, la FCCQ constate que les prévisions d’années déficitaires se sont accentuées avec cet énoncé économique. Parmi celles-ci, elle rappelle qu’à pareille date l’année dernière, les prévisions pour 2027-2028 étaient des surplus budgétaires, pour passer au printemps dernier à un solde budgétaire négatif de 14 G$ pour cette même année et à présent, 12 mois plus tard, un déficit de 23,8 G$.

**Donner un souffle aux entrepreneurs faisant face à l’endettement**

L’incertitude jumelée à la conjoncture économique actuelle, que ce soit l’inflation, le resserrement de l’accès au crédit et au capital, le niveau d’endettement de plusieurs entreprises dans le commerce de détail ou la restauration, devrait amener le gouvernement fédéral à reporter la date limite de remboursement des prêts au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) menant à une radiation partielle et ce, au minimum jusqu’en janvier 2025.

La FCCQ souligne par ailleurs que des institutions financières font déjà preuve de flexibilité quant aux conditions et modalités de refinancement offertes aux entreprises qui en ont fait ou en feront la demande.

« Nous sommes d’avis que dans ce contexte, la conversion des prêts du CUEC en prêts portant à intérêt à hauteur de 5% annuellement aura pour effet de renforcer les dynamiques inflationnistes qui plombent la santé financière des entreprises et fait donc courir un risque évitable de faillites supplémentaires. Après tout, entre septembre 2022 et septembre 2023, les faillites d’entreprises québécoises ont connu une croissance de 54,4% », a conclu Charles Milliard.

**À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (**FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 114 chambres de commerce et plus de 1 000 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 45 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l’économie et sur l’ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d’affaires et d’entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu’ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d’affaires innovant et concurrentiel.

-30-

**Renseignements :**

|  |
| --- |
| **Javier Garcia**  Attaché de presse Fédération des chambres de commerce du Québec T. 514 844-9571 poste 3586 C. 438 408-3731  [**javier.garcia@fccq.ca**](mailto:javier.garcia@fccq.ca) |